

L'ONG Greenpeace condamnée à 30 000 euros d'amende pour son intrusion à la centrale de Gravelines en octobre

Cinq d'entre eux ont été condamnés à des amendes de 800 euros, qui seront inscrites dans leurs casiers judiciaires. Les sept autres ont écopé de 800 euros d'amende dont 400 avec sursis.



Un policier se tient devant des militants de Greenpeace qui organisent une action à l'entrée de la centrale nucléaire de Gravelines (Nord), le 28 octobre 2024. (SAMEER AL-DOUMY / AFP)

La messe est dite. Le tribunal de Dunkerque (Nord) a condamné, mardi 2 septembre, l'ONG Greenpeace à 30 000 euros d'amende, après une intrusion en octobre dans le périmètre de la centrale nucléaire de Gravelines (Nord) de douze de ses militants, qui écopent aussi d'amendes allant jusqu'à 800 euros.

Le 28 octobre 2024, des militants de l'ONG environnementale s'étaient engagés à bord de deux zodiacs sur le canal de rejet de la centrale avec des banderoles, des cerfs-volants en forme de méduse et des fumigènes bleus. Ils souhaitent alerter sur le risque de submersion marine auquel cette centrale est exposée selon eux, alors qu'elle doit accueillir deux futurs réacteurs EPR.

Une décision « timorée »

Cinq d'entre eux ont été condamnés à des amendes de 800 euros, qui seront inscrites dans leurs casiers judiciaires, a précisé leur avocate Marie Dosé. Les sept autres ont écopé de 800 euros d'amende dont 400 avec sursis, tandis que le parquet avait requis des peines de trois à six mois de prison avec sursis en juin. L'avocate des militants a qualifié la décision de « *timorée* » estimant dans un communiqué publié sur le site de l'ONG qu'en dépit de l'absence de peine de prison, ces condamnations « *portent atteinte au respect de la liberté d'expression de militants* ». « *Les déclarer coupables est le pire signal qui puisse être donné au combat qu'ils ont le courage de mener* », estime l'avocate.

« *Nous regrettons que le tribunal n'ait pas consacré la liberté d'expression et reconnu la légitimité de cette action non violente symbolique qui alertait sur les dangers du nucléaire et les risques climatiques, pour le bien commun* », a réagi Apolline Cagnat, responsable juridique de Greenpeace France, dans le même communiqué.